



DÉCISION

N° : 2023-188

Exécutoire le : 23 OCT. 2023

Publiée le : - 7 NOV. 2023

Visée le : 23 OCT. 2023

Notifiée le : 23 OCT. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché 23043

Fourniture d'une couverture thermique du bassin olympique d'Aqualac Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert
Considérant l'avis de la commission des procédures adaptées du 17/10/2023

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23043 relatif à la fourniture d'une couverture thermique du bassin olympique d'Aqualac pour une durée de 3 mois.

Le montant des prestations s'élève à 179 812 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise HAEHN SAS domiciliée 6, Allée du Château Sury
67550 VENDENHEIM

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise HAEHN

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

gné électroniquement par Yves MERCIER
19/10/2023 17:52:32



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-188 : Marché n.23043 Fourniture d'une couverture thermique du bassin olympique d'Aqualac - attribution

Date de transmission de l'acte : 23/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2023

Numéro de l'acte : dec520 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231019-dec520-AI

Date de décision : 19/10/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

